

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 du mois de mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation de Monsieur Serge Poujardieu, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Serge Poujardieu, Aurélien Tauzin, Chantal Litzelmann, Olivier Garric, Lydie Aso, Benjamin Barbe, Audrey Bègue, Géralde Jean, Gérard Jouguet, Michel Névi, Nathalie Perazza, Denis Campodarve et Marie Trescos.

Absents excusés : Monsieur Christophe Marcon et Madame Céline Rémy-Pourquié

Pouvoir : Madame Céline Rémy-Pourquié à Monsieur Aurélien Tauzin

Monsieur Aurélien Tauzin est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite modifier l'ordre du jour en ajoutant une délibération d'inscription avant vote du budget primitif et une délibération de validation des propositions des noms de rues dans le cadre du projet d'adressage. Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Délibération convention maîtrise d'œuvre architecte maison Peneau
- Délibération demande Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Délibération tarif stationnement aire de camping-cars
- Délibération inscription avant vote du budget primitif
- Délibération validation propositions des noms de rues adressage
- Présentation projet parking Base de Loisirs
- Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL

Le Conseil Municipal, après lecture, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 février 2021.

DÉLIBÉRATION CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTE MAISON-PENEAU

Monsieur Aurélien Tauzin explique que la vétusté avancée de cette habitation construite avant 1975 oblige la commune à programmer des travaux de remise en état rapidement. Ce

bâtiment de 143 m² acquis par la commune en 2015 nécessite aujourd'hui des investissements pour la création de logements locatifs et offrir le confort attendu à leurs usagers.

Outre la préservation et la valorisation du patrimoine communal, ce projet permettra d'accueillir de nouvelles populations, chose primordiale pour la dynamique de notre village, le maintien de nos écoles, la vie de nos services et de nos commerces.

La réalisation d'une esquisse du projet ainsi qu'un chiffrage estimatif des travaux de réhabilitation ont été confiés au cabinet d'architecte de Jean-Marie BILLA de Saint-Macaire.

Le coût estimatif des travaux de rénovation globale du bâti et la transformation en deux logements de 75 et 68 m² s'élèverait à 214 669 € TTC.

Il conviendrait aujourd'hui de confier à l'architecte la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation. Celle-ci comprend l'étude de projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, le visa des études d'exécution, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Le montant provisoire de la rémunération pour cette mission est de 5 % du montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, soit 9 350 € TTC selon la première enveloppe prévisionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention, sans forcément préciser de délai d'exécution.

Madame Marie Trescos fait remarquer qu'il serait judicieux, d'après les plans fournis, de déplacer les WC du logement n° 1 afin qu'ils soient séparés de la salle de bain.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DSIL

Monsieur Aurélien Tauzin explique que la rénovation thermique, la transition énergétique ou encore le développement des énergies renouvelables font partie des grandes priorités du plan de relance national pour 2021.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les projets des communes qui s'inscrivent dans la transition écologique. Le taux d'aide est de 50 % du montant HT des travaux.

Une étude de rénovation thermique des logements communaux a été réalisée par le SIPHEM. Cette étude met en évidence la possibilité de réduire de plus de 53% les consommations énergétiques soit une économie de plus de 6 000 € TTC par an sur les charges énergétiques, l'objectif étant d'atteindre l'étiquette énergie « C : bonne performance énergétique, pour un logement dont la consommation est comprise entre 91 et 150 kWh/m²/an » (actuellement, l'étiquette énergie est « G »).

Les travaux de rénovation énergétique concernent l'isolation des murs, des plafonds, le changement des menuiseries, du système de renouvellement d'air et la pose d'un équipement de production d'énergie (poêle à granulés, chauffe-eau thermodynamique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de demander la DSIL à hauteur de 50 % du montant des travaux (195 154 €) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'avancement de ce dossier.

DÉLIBÉRATION TARIFS STATIONNEMENT AIRE DE CAMPING-CARS

Monsieur le Maire explique qu'au regard des travaux d'aménagement et d'agrandissement de l'aire de camping-cars et des nouvelles prestations offertes, il convient de revoir le tarif du stationnement.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivant à compter du 1er mai 2021 :

- Forfait journalier camping-cars 11 € (eau, électricité, vidange)
- Forfait mensuel 260 €
- Douche 1 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, cette tarification.

DÉLIBÉRATION INSCRIPTION AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle les disposition extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandants et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé à l'assemblée :

Budget communal 2021 - Dépenses d'Investissement :
33 850 euros au compte 2128 Autre agencements et aménagements de terrains opération 41 (Base Nautique) pour le règlement des factures à venir lors de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 sur la base du montant cité ci-dessus.

DÉLIBÉRATION VALIDATION PROPOSITION NOMS DE RUES ADRESSAGE

Madame Chantal Litzelmann rappelle brièvement l'intérêt et la nécessité de procéder à l'opération d'adressage sur la commune. Elle rappelle les différentes étapes des travaux de la commission en charge de ce projet avec le technicien de La Poste.

Afin de poursuivre les démarches, il est nécessaire de valider les propositions des noms de rues choisis par la commission et ci-après indiqués :

Nom de la voie	Nom de la voie
Impasse du Peuplier	Rue de la Vigne
Route des Grives	Place du 19 Mars 1962
Route du Chêne	Rue de Lardon
Route de la Chataigneraie	Impasse des Sources
Route des Saules	Route de Hure
Route des Pins	Route de l'Auriole
Route du Milieu	Route de Maison Blanche
Chemin de Hourcades	Impasse de Teyrot
Impasse de la Citadelle	Route de Destit
Route de l'Île d'Elbe	Impasse de Lasserre
Route de Guilleton	Impasse de la Garonne
Route de la Bourguette	Route de Tartifume
Impasse du Brick	Route des Jardins Fleuris
Route des Pyrénées	Route de la Rivière
Rue du Vieux Lavoir	Rue de la Base Nautique
Rue de Bel Air	Chemin du Halage
Route des Lacs	Rue de l'Eglise
Impasse du Castéra	Rue des Bambous
Impasse des Palombes	Route de la Madone
Rue Guy Campodarve	Impasse de Lamet
Rue de la Tuilerie	Impasse de Tamadis
Impasse des Oiseaux	Route de Pont de Pierre
Route du Canal	Impasse de l'Espasot
Impasse des Mésanges	Route de la Gravière
Impasse des Canaris	Impasse du Port
Rue de la Mairie	Impasse de Bois Bédât
Impasse de Bonin	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** à l'unanimité, les propositions de noms de rues ci-dessus indiqués.

PRÉSENTATION PROJET PARKING BASE DE LOISIRS

Monsieur Olivier Garric fait une présentation des différentes possibilités d'aménagement du parking de la Base de Loisirs, avec la possibilité de recouvrir le parking avec des panneaux

photovoltaïques sur la base d'une ombrière double et d'une simple, à définir. Il se pose aussi la question de la matérialisation des places de parking au sol.

Le Conseil Municipal est favorable à une étude plus approfondie du dossier afin de prendre une décision ultérieurement.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

-Madame Chantal Litzelmann informe les membres que l'Ustom propose la mise en place de cartons de collecte de masques jetables. Ce service est gratuit, la commune doit seulement acheter des sacs transparents à insérer dans les cartons de collecte. Une décision sera prise ultérieurement.

-Madame Marie Trescos informe les membres d'une proposition d'animation sur le thème de l'astronomie reçue de la part de Monsieur André Cassèse, dans la poursuite des animations déjà proposées par cet astronome les années passées. Le Conseil propose de répondre favorablement sous réserve de la possibilité d'organiser ou pas cette animation suivant le contexte sanitaire en vigueur à cette période.

-Monsieur Olivier Garric informe les membres qu'un arrêté municipal devra être pris pour interdire les barbecues sur le site de la Base de Loisirs et que le barbecue municipal sur ce même site est en cours de réfection par Monsieur Michel Névi.

-Monsieur le Maire informe les membres que l'élagueur n'a toujours pas commencé les travaux d'élagage demandés en raison de problème de santé.

-Monsieur le Maire informe les membres qu'il a reçu Madame Marie-José Sage qui demande à renouveler sa proposition de Santé Communale auprès des Fontésiens. Les membres souhaitent recevoir Madame Sage afin qu'elle fasse une présentation de ses services.

-Madame Chantal Litzelmann informe les membres que la commission communication s'est réunie afin de relancer le bulletin d'informations municipales sous la forme d'un « Mini Fontésien ». L'équipe de communication souhaite continuer à solliciter Madame Valérie Bergadieu, ancienne conseillère municipale, pour la rédaction des articles et la mise à jour du site internet de la commune qui sera par ailleurs complètement refait.

-Monsieur le Maire souhaite évoquer le devenir de la bibliothèque à l'arrêt depuis le départ des bénévoles au début de l'été dernier, et pour laquelle les charges (électricité, téléphone) doivent être payées. Une réflexion sera engagée à ce sujet.

-Madame Chantal Litzelman fixe la date du 12 avril pour faire un retour d'expérience sur la gestion des inondations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.